



COMMUNE DE SAINT-THONAN

CONSEIL MUNICIPAL
 N° 1/2026

SEANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan, dûment convoqués, se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc JEZEQUEL.

Date de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc VINCENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : M. Marc JEZEQUEL, Maire, M. Pierre ANNEZO, Mme Anne-Laure CANN, Mme Carole GUILLERM, M. Hervé BIZIEN, Mme Sylvie MARCHALAND, Mme Bénédicte MEVEL, M. Bernard SALIOU, M. Laurent BERTHEVAS, M. Mickaël GRALL, Mme Fadila BOUZIANI, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Maryse ALLAIRE, M. Cédric RIBEZZO, M. Sébastien LAMBERT.

Absente excusée : Mme Laura MARTINEZ.

La séance est levée à 19h.

DELIBERATION N° 11-2026 APPROUVANT L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil municipal l'affectation du résultat définitif :

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

REALISES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 429 276,92	1 872 030,42
Dépenses	1 295 574,13	1 834 827,90
Résultat brut	133 702,79	37 202,52
REPORT DE L'EXERCICE N-1	89 650,35	8 983,91
RESULTATS DE CLOTURE	223 353,14	46 186,43
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Recettes	0,00	730 757,24
Dépenses	0,00	99 571,33
Résultat des restes à réaliser	0,00	631 185,91
RESULTAT CUMULE (clôture)	223 353,14	677 372,34
TOTAL RESULTAT CUMULE		900 725,48

DELIBERATION

Vu les résultats de clôture du Compte Financier Unique 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 voté par le Conseil municipal en date du 28 mars 2025 et les décisions modificatives votées en cours d'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale » du 10 février 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de 223 353,14 €,

CONSIDÉRANT l'excédent d'investissement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de 46 186,43 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat 2025 du budget principal selon les modalités suivantes :

Affectation en réserve R1068 : 0,00 €

Report en section de fonctionnement R002 : 223 353,14 €

Report en section d'investissement (hors RAR) R001 : 46 186,43 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois
et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Marc JEZEQUEL

Le secrétaire,
Jean-Luc VINCENT



M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.